

Temporaire Sun Life

VUE D'ENSEMBLE DU PRODUIT

À compter du 24 juin 2013, les catégories de tarifs préférentiels (catégories 1, 2 et 4) ne seront pas disponibles pour les clients dont l'âge le plus proche, à l'établissement, est de 40 ans ou de moins de 40 ans ET qui demandent une couverture inférieure à 500 000 \$.

CONTRAT DE BASE

Durées et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Temporaire Sun Life 10 ans : 18 à 70 ans (durée de 10 ans) Temporaire Sun Life 20 ans : 18 à 60 ans (durée de 20 ans)
Options d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Assurance sur une tête Assurance sur deux têtes payable au premier décès Multiassurance
Minimum et maximum à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> 250 000 \$ à 15,000,000 \$
Catégories de risque	<p>Cinq catégories offertes selon la tarification préférentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1 : aucun usage de nicotine depuis 60 mois, excellente santé et excellent style de vie Catégorie 2 : aucun usage de nicotine depuis 24 mois, très bonne santé et très bon style de vie Catégorie 3 : aucun usage de nicotine depuis 12 mois, bonne santé et bon style de vie Catégorie 4 : usage de nicotine sous une forme quelconque, mais bonne santé et bon style de vie Catégorie 5 : usage de nicotine sous une forme quelconque, état de santé et style de vie assez bons <p>Remarque : Les personnes qui fument le gros cigare à l'occasion sont considérées comme des non-fumeurs et appartiennent à la catégorie 3</p>
Paliers de taux	<ul style="list-style-type: none"> 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ à 4,999,999 \$ 5,000,000 \$ à 15,000,000 \$
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> Renouvelable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus près du 80^e anniversaire de naissance de la personne assurée Primes de renouvellement garanties
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> Transformable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus près du 70^e anniversaire de naissance de la personne assurée en un contrat d'assurance permanente admissible, au tarif pour fumeur ou non-fumeur, sans preuves d'assurabilité
Frais de contrat	<ul style="list-style-type: none"> 25 \$ pour un contrat sur une, deux ou plusieurs (2 ou plus) têtes, peu importe le nombre d'assurances
Options de paiement des primes	<ul style="list-style-type: none"> Paiements mensuels par procuration bancaire (PB) Paiement annuel
Surprimes pour risques aggravés	<ul style="list-style-type: none"> Surprimes proportionnelles – en pourcentage de la prime de base Montant supplémentaire fixe
Transformation d'une Temporaire Sun Life 10 ans en une Temporaire Sun Life 20 ans	<ul style="list-style-type: none"> Les contrats de Temporaire Sun Life 10 ans sur une tête ou sur deux têtes portant la date du 27 juin 2008 ou une date ultérieure peuvent être transformés en Temporaire Sun Life 20 ans sans preuves d'assurabilité avant le cinquième anniversaire du contrat ou avant l'anniversaire du contrat le plus près du 60^e anniversaire de naissance de la personne assurée, selon la première occurrence Les primes de la nouvelle Temporaire Sun Life 20 ans sont fonction de l'âge atteint Le premier renouvellement aura lieu 20 ans après la date de la transformation, peu importe le nombre d'années pendant lesquelles la Temporaire Sun Life 10 ans était en vigueur avant le changement Les contrats de Temporaire Sun Life 10 ans sur deux têtes peuvent être transformés en deux contrats de Temporaire Sun Life 20 ans sur une seule tête, si toutes nos règles administratives sont respectées.

CARACTÉRISTIQUES

<p>Assurance sur deux têtes payable au premier décès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge à l'établissement <ul style="list-style-type: none"> - Temporaire Sun Life 10 ans : 18 à 65 ans (durée de 10 ans) - Temporaire Sun Life 20 ans : 18 à 55 ans (durée de 20 ans) • Deux personnes assurées • L'assurance prend fin à l'anniversaire du contrat le plus près du 80^e anniversaire de naissance de la personne assurée la plus âgée • L'assurance est transformable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus près du 70^e anniversaire de naissance de la personne assurée la plus âgée • Garanties Assurance de survivant et Assurance de survivant automatique : La personne assurée survivante peut acheter une assurance, sans fournir de preuves d'assurabilité, dans les 31 jours suivant le décès de l'autre personne assurée. Si les deux personnes assurées décèdent en même temps ou si le second décès a lieu dans les 31 jours suivant le premier décès, le montant de la garantie sera versé deux fois <ul style="list-style-type: none"> - La garantie prend fin à l'anniversaire du contrat le plus près du 70^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée • Assurance sur deux têtes : la transformation d'un contrat sur deux têtes en deux contrats sur une tête n'est pas permise
<p>Multiassurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par contrat : cinq assurances sur une tête ou quatre assurances sur une tête et une assurance sur deux têtes • Option pouvant être exercée à tout anniversaire du contrat • Maximum de 15 assurances par contrat
<p>Assurances combinées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Option pouvant être exercée à tout anniversaire du contrat • Possibilité d'ajouter jusqu'à deux nouvelles assurances à n'importe quel anniversaire du contrat (chacune doit avoir une durée différente) • Maximum de neuf assurances par personne assurée ou de 15 assurances par contrat

GARANTIES FACULTATIVES

<p>Garantie Invalidité totale (GIT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge à l'établissement : 18 à 55 ans • Assurance maximum de 2 500 000 \$ ou prime annuelle maximum de 50 000 \$ pour chaque personne assurée • Temporaire Sun Life sur deux têtes : peut être incluse pour une personne assurée seulement ou pour les deux personnes assurées • Choisie à l'établissement et s'applique à toutes les assurances pour la personne assurée
<p>Garantie Décès accidentel (GDA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge à l'établissement : 18 à 60 ans • Minimum et maximum : 100 000 \$ à 500 000 \$ • Temporaire Sun Life sur deux têtes : peut être incluse pour une personne assurée seulement ou pour les deux personnes assurées • Choisie à l'établissement et offerte pour les assurances combinées jusqu'à concurrence de 500 000 \$
<p>Assurance temporaire d'enfant (ATE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne assurée par l'assurance de base doit avoir entre 18 et 55 ans • Maximum à l'établissement : 10 000 \$ à 20 000 \$ (si l'enfant est assuré par une ATE d'un autre contrat, le maximum global est de 20 000 \$) • Non offerte avec la Temporaire Sun Life sur deux têtes • Prime : <ul style="list-style-type: none"> - Pour 10 000 \$: 4,05 \$ par mois ou 45 \$ par année - Pour 20 000 \$: 8,10 \$ par mois ou 90 \$ par année • Enfants assurés dès l'établissement du contrat : de 15 jours à 18 ans, y compris les enfants adoptés <ul style="list-style-type: none"> - 0 à 14 jours : aucun paiement - 15 à 179 jours : 25 % du montant total de la garantie - 180 jours et plus : 100 % du montant de la garantie • Choisie à l'établissement du contrat de base ou lors de la souscription d'assurance supplémentaire pourvu que le maximum n'ait pas été atteint • Cette garantie prend fin au 25^e anniversaire de naissance de l'enfant ou à l'anniversaire du contrat le plus près du 65^e anniversaire de naissance de la personne assurée par le contrat de base, selon la première occurrence • On peut souscrire pour les enfants assurés jusqu'à cinq fois plus d'assurance entre leurs 18^e et 25^e anniversaires de naissance, quels que soient leur état de santé, leur profession ou leur style de vie

Pour plus de détails sur les caractéristiques du produit et les garanties offertes et pour mieux comprendre les règles régissant le paiement des garanties et l'exercice des droits, veuillez vous reporter au contrat de la Temporaire Sun Life.

La vie est plus radieuse sous le soleil

